

**CONSEIL MUNICIPAL – SESSION DU 04 Juin 2014**  
**SALLE DU CONSEIL**

**RELEVÉ DE DECISIONS**

L'an deux mille quatorze, le 04 juin à 20 heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Yves Guerpillon, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers représentés : 01

Nombre de conseillers absents : 02

**PRESENTS :** Mmes Céline BURLET, Claire RENAUDIN, Brigitte SOYEUX, Agnès CLOITRE-DUCOGNON, Elisabeth GUIBERT-QUEIROS, Charlotte DUPONT, MM Yves GUERPILLON, Philippe BOCHARD, Olivier MOLLARET, Frédéric ROSSI, Bruno MONTAGNAT, Stéphane GUSMEROLI, Benoit LAVAL.

**EXCUSES :** Alain CLOITRE, Patrice POULET

**POUVOIRS :** Patrice POULET à Yves GUERPILLON

**SECRETARE :** Brigitte SOYEUX

1. L'approbation du compte rendu de CM du 28 Avril est ajournée et reportée à un conseil ultérieur.
2. Les comptes rendus de la commission d'urbanisme du 24 mars et du 28 avril 2014 sont présentés.
3. L'actualisation du plan de financement pour la construction d'une salle de restauration scolaire est approuvée (3 voix contre, 11 voix pour)
4. **DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**
  - La décision modificative n° 1 du budget principal 2014 est acceptée à l'unanimité.
  - Décision modificative n° 2 du budget principal 2014 : point ajourné.
5. La modification des délégués au SIVU est acceptée à l'unanimité : P. BOCHARD devient titulaire et C. BURLET devient suppléante.
6. **ESPACE LOISIRS LA DIAT**
  - Le maire est autorisé à signer la convention de gestion du mini-bar avec B. MUZET (13 voix pour)
  - Le maire est autorisé à signer la convention d'occupation du local dans l'enceinte de la piscine avec M. LAURENT « Les Chalets de Lison » (2 voix contre, 1 abstention, 11 voix pour)
  - Le maire est autorisé à signer les contrats de partenariat avec la SAS Groupon pour le parcours acrobatique forestier « La forêt d'Emeraude » (13 voix pour)
  - Les nouveaux tarifs du mini-golf et de la Forêt d'Emeraude, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, sont adoptés. (13 voix pour)
7. Modification de la représentation de la commune au S.E.D.I. (Syndicat des Energies De l'Isère) : Ce point est ajourné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00